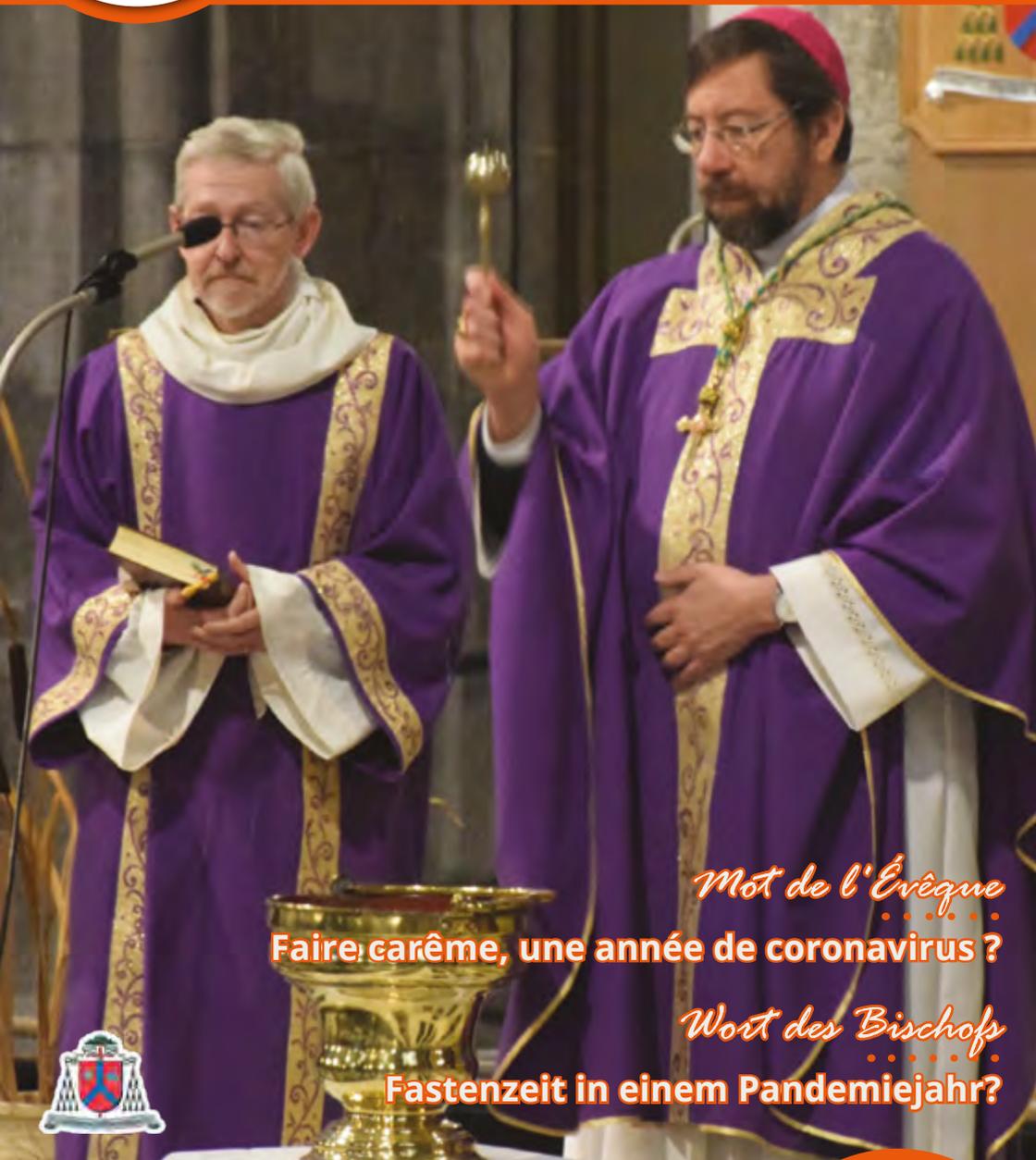


Bistum Lüttich
Diocèse de Liège



ÉGLISE de LIÈGE

100^{ème} année • n°2 • Mars-Avril • März-April 2022



Mot de l'Évêque

Faire carême, une année de coronavirus ?

Wort des Bischofs

Fastenzeit in einem Pandemiejahr?



Faire carême, une année de coronavirus ?

.....
Chers Frères et Sœurs,

On a déjà fait pénitence toute l'année ! Tout le monde a été impacté par le coronavirus : décès de personnes proches, souffrances dues à la maladie, bouleversements dans la vie professionnelle, épuisements dans la vie quotidienne... Faut-il ajouter un carême à ce lot de souffrances ?



Plus que jamais ! Car la pandémie nous a fait découvrir que nous étions tous liés sur cette terre, tous victimes d'une même pandémie, tous en attente d'un remède, d'un vaccin ou d'un médicament. Cette solidarité dans la souffrance nous incite à vivre une solidarité dans le salut. Le carême nous aide à ne pas vivre seuls notre démarche de conversion, mais avec d'autres. Le carême nous invite à faire pénitence ensemble, à faire la vérité sur notre vie,

à reconnaître notre péché devant Dieu, à implorer sa miséricorde, à prier pour nous unir à lui, à nous convertir en vue d'un monde meilleur, à nous engager au service des pauvres : jeûne, prière, aumône, nous dit la tradition.

Pour contrecarrer le péché collectif qui est dévoilé par la pandémie, nous devons prier Dieu qu'il nous délivre de cette pandémie, qu'il convertisse nos cœurs et nous inspire des solutions aux déséquilibres de notre humanité. Nous le prions de nous aider à vivre un amour collectif et une solidarité concrète.

Pour cela, nous sommes invités par Entraide et Fraternité à aider les populations de Madagascar, qui vivent dans une grande pauvreté. Nous pouvons les soutenir en promouvant des projets d'aide aux agriculteurs. Ceux-ci nous aideront en retour à développer le respect de l'écologie, car ils sont engagés

dans une agriculture respectueuse de la nature. Avec eux, nous voulons qu'il y ait plus de justice dans le monde et que les agriculteurs puissent être propriétaires de leur terre.

Ainsi, au fil des dimanches de carême, nous serons entraînés à nous convertir, à la suite de Jésus au désert (1^{er} dimanche), comme les disciples à la Transfiguration (2^e dimanche), comme les témoins des catastrophes de Jérusalem (3^e dimanche), comme le fils prodigue (4^e dimanche), comme la femme adultère (5^e dimanche). Nous découvrirons comme eux tous la miséricorde de Dieu pour nous.

Avec l'évangile de Luc, nous sommes invités à nous mettre en marche avec Jésus en ce carême. Luc nous décrit souvent Jésus sur les chemins. Son premier chemin durant sa vie publique le mène au désert : « Jésus, rempli d'Esprit Saint, quitta les bords du Jourdain ; dans l'Esprit, il fut conduit à travers le désert » (Lc 4,1). Nous aussi, l'Esprit nous conduit en des zones inconnues et il nous invite à découvrir Dieu autrement. Laissons-nous conduire par l'Esprit, le souffle de Dieu, et sachons découvrir la face cachée des choses. Comme Jésus tenté au désert, résistons à la tentation de tout faire par nous-mêmes, et mettons notre confiance en Dieu, en l'inouï de sa parole et en le

pari de l'amitié avec notre prochain. Marchons avec les disciples sur la Montagne de la Transfiguration (Lc 9,28-36), faisons le détour par la Tour de Siloé (Lc 13,1-9), revenons au Père avec le Fils prodigue (Lc 15,1-32), compatissons face à la lapidation de la femme (Jn 8,1-11). Ce dernier passage est une péripécie errante, parfois insérée dans les manuscrits après Lc 21,38 : évangile mouvant, aussi instable que l'écriture de Jésus sur la terre, message à réécrire aujourd'hui dans une démarche nouvelle : « Va et, désormais, ne pêche plus ».

Car aujourd'hui encore des gens sont lapidés, des gens sont perdus sur les routes, des gens sont tués dans les catastrophes et dans les guerres. Tous nous avons besoin de salut. Notre prière, notre jeûne et notre solidarité ouvriront au monde les portes du salut ! Bon carême à tous ! (Et déjà, bonne fête de Pâques !)

*† Jean-Pierre Debrille,
votre évêque*

Fastenzeit in einem Pandemiejahr?

Liebe Brüder und Schwestern,

Wir haben schon das ganze Jahr über Buße getan! Jeder war vom Coronavirus betroffen: Tod von nahestehenden Personen, krankheitsbedingtes Leid, Umwälzungen im Berufsleben, Erschöpfung im Alltag... Müssen wir in dieser leidgeprüften Zeit noch eine Fastenzeit hinzufügen?



Mehr denn je! Denn die Pandemie hat uns vor Augen geführt, dass wir alle auf dieser Erde miteinander verbunden sind, da wir alle Opfer derselben Pandemie sind und alle auf ein Heilmittel, einen Impfstoff oder ein Medikament warten. Diese Solidarität im Leid spornt uns an, eine Solidarität im Heil zu leben. Die Fastenzeit hilft uns, unsere Bekehrung nicht allein, sondern gemeinsam mit anderen zu leben. Die Fastenzeit lädt uns ein, gemeinsam Buße zu tun, die

Wahrheit über unser Leben zu sagen, unsere Sünde vor Gott zu bekennen, um seine Barmherzigkeit zu bitten, zu beten, um uns mit ihm zu vereinen, uns im Hinblick auf eine bessere Welt zu bekehren und uns für den Dienst an den Armen einzusetzen: Fasten, Beten, Almosen geben, sagt die Tradition.

Um der kollektiven Sünde, die uns die Pandemie aufweist, entgegenzuwirken, müssen wir zu Gott beten, dass er uns von dieser Pandemie befreit, unsere Herzen bekehrt und uns zu Lösungen für die Ungleichgewichte in unserer Menschheit inspiriert. Wir bitten ihn, uns zu helfen, eine kollektive Liebe und konkrete Solidarität zu leben.

Deshalb lädt uns Miteinander Teilen ein, den Menschen in Madagaskar, die in großer Armut leben, zu helfen. Wir können sie unterstützen, indem wir Hilfsprojekte für Landwirte fördern. Diese werden uns im Gegenzug hel-

fen, den Respekt vor der Ökologie zu entwickeln, da sie sich einer naturverträglichen Landwirtschaft verschrieben haben. Gemeinsam mit ihnen wollen wir, dass es mehr Gerechtigkeit in der Welt gibt und dass Landwirte ihr eigenes Land besitzen können.

So werden wir im Laufe der Fastensonntage dazu angeleitet, umzukehren, wie Jesus in der Wüste (1. Sonntag), wie die Jünger bei der Verklärung (2. Sonntag), wie die Zeugen der Katastrophen in Jerusalem (3. Sonntag), wie der verlorene Sohn (4. Sonntag), wie die Ehebrecherin (5. Sonntag). So werden auch wir wie sie die Barmherzigkeit Gottes für uns entdecken.

Mit dem Lukasevangelium werden wir in dieser Fastenzeit eingeladen, uns mit Jesus auf den Weg zu machen. Lukas beschreibt uns Jesus oft als Wanderer. Sein erster Weg während seines öffentlichen Lebens führt ihn in die Wüste: "Erfüllt vom Heiligen Geist, kehrte Jesus vom Jordan zurück. Er wurde vom Geist in der Wüste umhergeführt" (Lk 4,1). Auch uns führt der Geist in unbekannte Gebiete und lädt uns ein, Gott anders zu entdecken. Lassen wir uns vom Geist, dem Atem Gottes, führen und lernen wir die verborgene Seite der Dinge kennen. Wie der in der Wüste versuchte Jesus

sollten wir der Versuchung widerstehen, alles selbst zu tun, und unser Vertrauen in Gott, in das Unerhörte seines Wortes und in das Wagnis der Freundschaft mit unserem Nächsten setzen. Besteigen wir mit den Jüngern den Berg der Verklärung (Lk 9,28-36), machen wir den Umweg über den Turm von Siloach (Lk 13,1-9), kehren wir mit dem verlorenen Sohn zum Vater zurück (Lk 15,1-32), drücken wir unser Mitgefühl aus angesichts der Steinigung der Frau (Joh 8,1-11). Dieser letzte Abschnitt ist eine unabhängige Perikope, die manchmal nach Lk 21,38 in die Manuskripte eingefügt wurde: ein Evangelium in Bewegung, so instabil wie die Handschrift Jesu auf der Erde, eine Botschaft, die heute in einem neuen Ansatz wieder geschrieben werden muss: „Geh und sündige von nun an nicht mehr“.

Denn auch heute noch werden Menschen gesteinigt, Menschen gehen auf den Straßen verloren, Menschen werden bei Katastrophen und in Kriegen getötet. Wir alle bedürfen der Erlösung. Unser Gebet, unser Fasten und unsere Solidarität werden der Welt die Tore des Heils öffnen! Ihnen allen eine gute Fastenzeit! (... und jetzt schon Frohe Ostern!)

*† Jean-Pierre Debrille,
Ihr Bischof*

Mars – März 2022

1 ^{er}	Liège, 10h	CMVP (Commission ministère et vie des prêtres)
2	Cathédrale, 9h	Célébration des Cendres
4	Liège, 9h30	Conseil épiscopal
6	Cathédrale, 15h	Appel décisif pour les catéchumènes
7	Liège, 14h	Comité diocésain des médias
8	Banneux, 9h30	Récollecion diocésaine
10	Malines, 11h30	Conférence épiscopale
11	Liège, 14h	Commission Orgue de la cathédrale
13	Verviers, 10h	Célébration d'installation des Religieuses de l'Instruction chrétienne
17	Liège, 9h30	Rencontre avec le Vicariat de l'Accompagnement
19	Koekelberg, 11h30	Célébration au Congrès Mission
21	Namur, 15h	CIPAR (Centre interdiocésain du Patrimoine et des Arts religieux)
22	Liège, 18h30	Rencontre avec la Communauté Jésuite de Liège
27	Cornillon, 19h	Veillée de prière

Avril – April 2022

1 ^{er}	Liège, 9h30	Conseil épiscopal
2	Banneux, 20h	Veillée lors de la « Marche des mères »
7	Malines, 11h30	Conférence épiscopale
8	Namur, 18h	CA du CIL (Conseil interdiocésain des Laïcs)

10	Cathédrale, 10h	Célébration des Rameaux
11	Saint-Barthélemy, 19h	Prière pour les Martyrs
13	Cathédrale, 18h	Messe chrismale
14	Cathédrale, 18h	Célébration de la Sainte Cène
15	Cathédrale, 19h30	Liturgie du Vendredi saint
16	Cathédrale, 21h	Veillée pascale
17	Cathédrale, 10h	Eucharistie solennelle de Pâques
21	Banneux, 17h30	Conférence « Que signifie le lien de l'Eglise locale à l'Eglise universelle ? » de <i>Pro Petri Sede</i>
22	Liège, 9h30	AG asbl Evêché
	Liège, 10h30	Conseil épiscopal
23	Saint-Vith, 11h30	Confirmations
24	Liège, 11h	Bénédiction du chemin de Croix de Saint-Vincent
25	Liège, 15h	CA asbl Évêché
26	Cathédrale, 9h45	Conseil de Fabrique
	Bruxelles, 14h30	Commission Diaconie
27	Cathédrale, 9h45	Réunion du chapitre
27-28	Cathédrale	Concerts de Laurent Voulzy
28	Louvain-la-Neuve, 15h	Doctorats honoris causa
30	UP Condroz, 17h	Confirmations

En fonction de l'évolution des mesures sanitaires, certains événements de l'agenda de Mgr Delville pourraient être reportés ou supprimés !

I. Indexation des salaires depuis octobre 2021 ERRATUM

Comme vous le savez, suite au franchissement de l'indice pivot, les salaires de la fonction publique ont automatiquement été indexés de 2% au 1er octobre 2021.

Cette information a été publiée dans le dernier numéro d'Eglise de Liège (janvier 2022) sur base d'informations reçues centralement. Malheureusement, et nous vous présentons toutes nos excuses, **ces chiffres qui vous ont été communiqués précédemment l'ont été malencontreusement sur une base de 38h/sem. alors que nos Fabriques d'église ont des contrats qui sont établis sur une base de 40h/sem. Les chiffres ci-dessous sont donc une correction de ceux précédemment communiqués.**

SALAIRES MENSUELS DES SACRISTAINS et ORGANISTES (40h/sem)

A partir du 1er octobre 2021 Base : 203,99 %

Nb d'heures par semaine	Révisions quinquennales en fonction de l'expérience					
	Base 100%	0 an	+ 5 ans	+ 10 ans	+ 15 ans	+ 20 ans
	Euros	Euros	Euros	Euros	Euros	Euros
Rémunération MENSUELLE à appliquer :						
Exemple donné pour un contrat à 1h/semaine						
SACRISTAIN						
1 heure / sem	20,64	42,10	46,32	50,95	55,05	61,65
(SACRISTAIN-JORGANISTE non diplômé)						
1 heure / sem	22,04	44,95	49,42	54,40	59,93	66,52
(SACRISTAIN-JORGANISTE diplômé)						
1 heure / sem	22,74	46,38	51,01	56,12	61,73	67,90
(SACRISTAIN-JORGANISTE - Lauréat ou 1er prix d'orgue)						
1 heure / sem	24,10	49,23	54,15	59,57	65,52	72,07

Méthode préconisée pour le calcul du montant annuel des employés

Ex : Sacristain sans ancienneté prestant 14h par semaine
42,10 € x 14 h par semaine x 12 mois = 7.072,80 €

Ex : Organiste diplômé prestant 5 h par semaine et ayant 11 années d'ancienneté (donc 2 quinquennales)
56,12 € x 5 h par semaine x 12 mois = 3.367,20 €

Remarque : les montants de rémunération exprimés dans le tableau ci-dessus sont des montants exprimés par mois et non par semaine. Il est donc normal qu'il n'y ait pas de facteur de multiplication du nombre de semaines sur le mois.

Ouvriers : (nettoyeur-euse, base 40h/sem, adapté au 30/08/2021)

- Salaire horaire minimum garanti = 9,6718 €

- Salaire horaire minimum garanti aux travailleurs de minimum 19 ans et qui comptent une ancienneté d'au moins 5 mois au service de la Fabrique = 9,9285 €

- Salaire horaire minimum garanti aux travailleurs de minimum 20 ans et qui comptent une ancienneté d'au moins 12 mois au service de la Fabrique = 10,0425 €

II. Bail à ferme : Montants des fermages coefficients 2022

Depuis la régionalisation de la matière (décret du 20 octobre 2016), le calcul des coefficients de fermages tient compte d'un double index : l'indice des prix à la consommation et le revenu du travail agricole à l'hectare.

Les coefficients sont revus chaque année de manière automatique.

Ils sont applicables aux baux à ferme en Province de Liège dont la date anniversaire est postérieure au 31 décembre 2021 (soit à partir du 1^{er} janvier 2022).

Constatons qu'après une année en baisse (2021), les montants sont repartis à la hausse pour 2022.

Montants des coefficients pour 2022 et tableau comparatif

		Terres		Bâtiments	
		2021	2022	2021	2022
Le Condroz	Liège	3,52	3,70	8,40	8,82
Famenne	Liège	3,19	3,35	8,49	8,91
La Haute Ardenne	Liège	3,75	3,94	9,21	9,67
La Région Herbagère	Liège	3,72	3,91	8,95	9,40
La Région Limoneuse	Liège	3,44	3,61	7,98	8,38

Informations mises à jour avec un ensemble de documentation (pour d'autres régions agricoles par exemple) sur le portail internet SPW Ruralité de la Région Wallonne : <https://agriculture.wallonie.be/coefficients-de-fermage>.

Pour rappel, le fermage pour un bail classique se calcule de la façon suivante :

RC non indexé X coefficient.

Les baux de longue durée peuvent bénéficier en plus de majorations de fermage par rapport à ce montant de base.

III. Modification budgétaire 2022

Rappel des principes

Le budget initial est préparé et approuvé de nombreux mois avant même le début de l'exercice concerné. La réalité des opérations et des événements imprévus (pensons aux tristes conséquences des terribles inondations, par exemple) fait qu'il est souvent nécessaire d'adapter le budget initial par une ou plusieurs modification(s) budgétaire(s) en cours d'exercice.

N'oublions pas qu'il est obligatoire d'avoir un budget (ou une modification budgétaire) approuvé(e) par la commune pour engager des dépenses. Il est interdit par exemple d'attribuer des travaux sans que les crédits prévus n'aient été approuvés au budget.

Par contre, il n'est pas nécessaire de multiplier les modifications budgétaires pour toute adaptation. Il y a une tolérance appelée « **ajustement interne** » qui permet de ne pas procéder à une modification budgétaire au cas où les changements sont mineurs et restent dans l'enveloppe du total d'un chapitre des dépenses, surtout si des augmentations sont compensées par des diminutions du même montant.

Lors de l'approbation du compte de l'année antérieure (2021), il serait tentant de vouloir **utiliser un éventuel « boni »**, le résultat réel du compte, en l'intégrant en modification budgétaire dans l'exercice en cours (2022). **Cette pratique n'est pas conforme** aux règles comptables fabriциennes, bien qu'elle puisse être acceptée exceptionnellement. Le boni comptable est en principe intégré dans le calcul du tableau de tête (pour déterminer l'article de recette R20) dans l'année budgétaire 2023.

Suivant les circulaires de la Région Wallonne applicables aux établissements publics de la commune, la **date ultime de dépôt** des modifications budgétaires est le **15 octobre** de l'année en cours. Selon les communes, il peut y avoir une certaine tolérance jusqu'à la fin octobre. Au-delà, les modifications budgétaires ne seront acceptées que s'il y a accord de la commune de telle sorte que celle-ci puisse délibérer sur la modification budgétaire dans l'année en cours. Il est exclu d'accepter une modification budgétaire introduite au-delà de l'exercice concerné.

IV. Adresse email générique des fabriques

Bientôt le canal unique de transmission - importance de son utilisation !

Les fabriques d'église sont des organismes publics, c'est-à-dire des personnes morales de droit public. Il est donc obligatoire d'avoir une adresse de siège social spécifique et qu'elle ne soit pas celle d'un de ses membres.

De la même façon, il est logique que chaque fabrique, tout comme tout organisme public, possède une adresse de courrier électronique spécifique ou « générique » et communique grâce à celle-ci de façon officielle.

Jusqu'à présent, les différents courriers électroniques sont adressés aux adresses privées (de type Gmail, Hotmail, Skynet), soit du président, du secrétaire ou du trésorier. Cette tolérance ne pourra plus durer car les pouvoirs publics de tutelle ont insisté auprès des évêchés pour imposer progressivement l'utilisation d'une adresse électronique unique et générique par fabrique, notamment pour toute décision sur les comptes et budgets et sur la facturation électronique (Mercurius). Il est en effet très complexe de suivre, fabrique par fabrique, les changements de fonctions et d'adresses privées. Cela demande un

travail énorme aux diverses administrations et c'est une source d'erreurs fréquentes. L'adresse courriel générique est unique et immuable. Elle revêt ainsi un caractère officiel.

Sur demande et avec l'accord des autorités publiques, les évêchés ont estimé que la manière la plus adéquate de créer cette adresse pour toutes les fabriques était de la créer par un nom de domaine et une structure identiques. Pour notre diocèse, c'est « diocesedeliège.be », lié à un compte Google. La structure des adresses est celle-ci : par exemple : « fe000-stjeanhannut@diocesedeliège.be ».

Vous pouvez accéder à l'adresse mail personnalisée de votre fabrique via <https://accounts.google.com/>, en vous connectant avec un identifiant et un mot de passe déjà communiqués. En pratique, ces adresses officielles ont déjà été créées depuis 2019 et chaque fabrique avait reçu une communication à cet égard de la part de l'évêché.

Nous vous recommandons donc de vérifier au sein de votre équipe qui va gérer cette adresse au quotidien (en principe, le secrétaire ou bien le trésorier) et si vous en avez bien toujours l'accès. L'avantage est que plusieurs

personnes peuvent se partager la gestion du courrier électronique.

Les autres évêchés ont déjà imposé l'usage EXCLUSIF de cette adresse en ne communiquant plus que par ce seul canal et en supprimant les messages aux boîtes privées des membres.

Dans notre diocèse de Liège, nous allons y passer également progressivement. 2022 sera l'année de transition pendant laquelle nous appelons toutes les fabriques à se mettre en état de recevoir et de faire fonctionner ladite adresse. En 2023 viendra

le temps de l'usage exclusif et officiel pour toute communication avec l'évêché, les communes, la tutelle du Gouverneur.

Si vous avez besoin de recevoir à nouveau les informations de connexion et pour plus de renseignements ou d'aide technique, merci de nous adresser un courriel à « service.fabriques@evechedeliège.be », et nous transmettrons au service informatique de l'évêché.

Philippe Lamalle

Cette année, nous nous tournons vers l'île de Madagascar. Nous voulons soutenir l'agriculture de ce pays, qui a un grand besoin d'aide extérieure pour se développer. En outre Entraide et Fraternité poursuit sa campagne en faveur de la justice sociale, sous le titre « Pour que la terre tourne plus juste ».

Merci d'accorder votre soutien à ces initiatives en faveur de Madagascar et de répondre généreusement à cet appel aux dons ! Grâce à la reconnaissance d'Entraide et Fraternité comme ONG par l'État belge, pour 1 € que vous donnez, les projets soutenus recevront 4 € supplémentaires.

sich auf die tatsächlichen Ursachen der Ungerechtigkeit und der Unterentwicklung.

In diesem Jahr steht die Insel Madagaskar, die dringend externe Hilfe zur Entwicklung ihres Landwirtschaftssektors benötigt, im Mittelpunkt der Kampagne. Darüber hinaus führt Miteinander Teilen seine Kampagne für soziale Gerechtigkeit unter dem Titel "Damit sich die Erde gerechter (weiter) dreht" fort.



Wir danken Ihnen, dass Sie diese Initiativen unterstützen und großzügig auf diesen Spendenaufruf zugunsten von Madagaskar reagieren. Dank der Anerkennung von Miteinander Teilen als NRO (Nichtregierungsorganisation) durch den belgischen Staat erhalten die Projekte 4 € zusätzlich für jeden Euro, den Sie spenden.

Numéro de compte bancaire- Kontonummer
BE93 3631 4768 5267

ASBL Evêché de Liège
25, rue de l'Evêché
4000 Liège

Communication Mitteilung
Collecte prescrite
'Carême de partage 2022'
Vorgeschriebene Kollekte
'Fastenaktion 2022'

Collectes prescrites - Vorgeschriebene Kollekten

**26-27 mars (4e Dimanche de Carême) et 9-10 avril 2022 (Rameaux) :
Carême de Partage**
.....

Le temps de Carême est un moment favorable pour élargir notre regard sur le monde et éveiller notre sens de la solidarité. Les projets proposés par Entraide et Fraternité pour notre Carême de Partage s'attaquent aux causes de l'injustice et du sous-développement.

**26.-27. März (4. Fastensonntag) und 9.-10. April 2022 (Palmsonntag):
Fastenaktion Miteinander Teilen**
.....

Die Fastenzeit ist ein günstiger Moment, sich mit den Belangen der Welt auseinanderzusetzen und Solidarität zu üben. Die von Miteinander Teilen für die Fastenzeit vorgeschlagenen Projekte beziehen

I. Nominations pastorales

.....

- Le Père **Hugues (Jean-Luc) BADA**, O. Praem. [Prémontré régulier de l'abbaye de Leffe], est nommé vicaire pour l'église Saint-Jacques à Liège, au sein de l'UP Saint-Lambert au cœur de Liège. En outre, il rejoint l'Équipe pastorale de l'UP Saint-Lambert au cœur de Liège. Il débute sa mission par un mandat probatoire d'un an.
- Le Père **Emmanuel DAUBLAIN**, CCN, rejoint la Communauté du Chemin Neuf au Carmel de Mehagne, comme prêtre desservant.
- Monsieur **Marc GERARDY** est nommé journaliste chez RCF-Liège (Radio Chrétienne Francophone) à mi-temps.
- Madame **Régine KERZMANN** est déchargée de son mi-temps chez RCF-Liège et sera au service de Caritas Secours francophone Asbl pour ce même mi-temps. Elle poursuit sa collaboration comme responsable du Service diocésain des actions sociales et de lutte contre la pauvreté au Vicariat Évangile et Vie pour l'autre mi-temps.
- Le Père **Tanguy RIVIÈRE**, O. Praem. [Prémontré régulier de l'abbaye de Leffe], est nommé vicaire dominical pour l'église Saint-Jacques à Liège, au sein de l'UP Saint-Lambert au cœur de Liège. Il débute sa mission par un mandat probatoire d'un an.
- Monsieur **Francisco SGARIONI** est nommé assistant de doyenné pour le doyenné de Haute-Meuse. Il débute sa mission par un mandat probatoire d'un an.

II. Nominations dans les Équipes diocésaines

.....

1. Vicariat de l'accompagnement des acteurs pastoraux

Madame **Bénédicte HAUTIER** est nommée attachée au Vicariat de l'Accompagnement pour renforcer les équipes d'intervention sur le terrain.

2. Commission vicariale d'Art sacré – Vicariat général

Madame **Corinne VAN HAUWERMEIREN** voit sa mission de collaboratrice au service du Patrimoine prolongée jusqu'au 31 décembre 2022.

III. Départ et remerciements

.....

Monsieur **Alain POELMANS**, responsable des services informatiques de l'Évêché, accède à la pension. Monseigneur Delville le remercie pour l'ensemble des services rendus à l'évêché ainsi qu'à ses partenaires et lui souhaite beaucoup de bonheur.

Notices de décès

Diacre Téléspore MUNYANTWALI

.....



Le diacre Téléspore Munyantwali, né le 3 novembre 1965 à Gahanga (Rwanda), ordonné diacre le 11 septembre 2011 à Liège, est décédé ce 9 janvier 2022 à l'âge de 56 ans.

« Téléspore Munyantwali est né au Rwanda ; il était l'époux de Marie Nyiranizeyimana et le papa de trois filles. Il a exercé son service de diacre dans l'Unité pastorale d'Alleur-Awans ainsi qu'à la prison de Lantin où

il faisait partie de l'équipe d'aumônerie carcérale. Il était d'ailleurs membre de la Commission vicariale « Aumôneries carcérales ».

Unanimement apprécié partout où il a rendu service, Téléspore exerçait celui-ci avec calme et avec beaucoup de sagesse.

Les soucis de la vie ne l'avaient pas épargné, lorsqu'il a dû fuir son pays d'origine, tout d'abord, se trouvant d'ailleurs très longtemps séparé de sa famille. Soucis de santé ensuite, qu'il a supportés avec courage, porté par une foi profonde et communicative. Il est entré dans la plénitude de la vie le jour de la fête du Baptême de Jésus. Nous rendons grâce pour les années où nous l'avons côtoyé, trop brèves hélas, et nous prions pour celles et ceux, très nombreux, à qui il va manquer. »

Diacre Henri Thimister

Diacre Gérard LEVAUX



Le diacre Gérard Levaux, né le 6 mai 1931, ordonné le 5 mai 1973, est décédé le 25 décembre 2021 à l'âge de 90 ans.

« Gérard Levaux est décédé à Banneux le jour de Noël 2021. Il a été ordonné diacre à Liège le 5 mai 1973. Il a été inséré dans l'Unité pastorale d'Aywaille-Remouchamp et y a servi comme diacre durant toute sa vie. Il a été très assidu dans la pastorale des baptêmes et a

baptisés plus de 700 enfants. Il manifestait partout sa foi et sa confiance en Dieu. Il a donné le meilleur de lui-même dans son ministère de diacre, qu'il a exercé avec ferveur et cordialité. »

† Jean-Pierre Delville, évêque de Liège

Abbé François PALM



L'abbé François Palm, né le 21 mars 1945 à Membach, ordonné prêtre le 6 février 1983 à Eupen, est décédé le 5 décembre 2021 à l'âge de 76 ans à la MRS Katharinenstift à Astenet-Walhorn.

Pater François Palm, geboren am 21. März 1945 in Membach, zum Priester geweiht am 6. Februar 1983 in Eupen, starb am 5. Dezember 2021 im Alter von 76 Jahren im Katharinenstift in Astenet.

« Après avoir entamé des études au séminaire, suivi d'études de philosophie à Louvain, François Palm devient professeur au Collège Patronné (depuis 1990-91 l'école du Père Damien) et à l'école normale catholique d'Eupen, puis directeur de l'école normale de 1981 à 1986.

Peu à peu, sa vocation au ministère sacerdotal a mûri, si bien qu'en 1979, il a poursuivi sa formation théologique parallèlement à sa vie de pédagogue et de directeur. En 1983, François Palm a été ordonné prêtre à Eupen à l'âge de 38 ans. En 1986, il est devenu curé de Walhorn, tout en étant temporairement actif dans l'unité pastorale d'Eupen-Kettenis. Pendant de nombreuses années, il a conçu et

dirigé l'émission radiophonique « Glaube und Kirche ». De 2001 à 2010, il a été vicaire épiscopal pour la région germanophone.

Pour des raisons de santé, il a dû réduire son temps de travail au cours des dernières années et a finalement trouvé un logement au Katharinenstift d'Astenet en 2020.

François Palm était un pasteur apprécié qui a laissé des traces chez de nombreuses personnes. Il était un homme sensible et profondément croyant, un conseiller empathique, un ami fidèle, une oreille attentive pour beaucoup. Le pasteur Palm a exercé son ministère sacerdotal avec son cœur, son âme et sa raison. En cela, il a été et reste un grand encouragement pour ses paroissiens, pour ses confrères et pour tous ceux à qui il a fait des dons. Que le bon Dieu lui accorde la joie de la vie éternelle. »

† Jean-Pierre Delville, évêque de Liège

Botschaft des Bischofs zum Tode von François Palm, Pastor und Bischofsvikar i.R.

„Nach einer ersten Seminarzeit und dem Philosophiestudium in Löwen wurde er Lehrer am Collège Patronné (seit 1990-91 Pater Damian Schule) und an der Katholischen Normalschule Eupen, sowie 1981 bis 1986 Direktor der Normalschule.

Nach und nach reifte seine Berufung zum priesterlichen Dienst, so dass er 1979 parallel zum Leben als Pädagoge und Direktor seine theologische Ausbildung wiederaufnahm. 1983 wurde François Palm im Alter von 38 Jahren in Eupen zum Priester geweiht. 1986 wurde er Pfarrer in Walhorn, zeitweise war er zugleich auch im Pfarrverband Eupen-Kettenis tätig. Viele Jahre hat er die Rundfunk-sendung „Glaube und Kirche“ gestaltet und geleitet. Vom 2001 bis 2010 war er Bischofsvikar für das Gebiet deutscher Sprache. Aus gesundheitlichen Gründen musste François Palm im Laufe der letzten Jahre kürzertreten und fand schließlich 2020 eine Bleibe im Katharinenstift in Astenet.

François Palm war ein geschätzter Seelsorger, der bei vielen Menschen Spuren hinterlassen hat. Er war ein empfindsamer und tiefgläubiger Mensch, ein einfühlsamer Ratgeber, ein treuer Freund, ein offenes Ohr für Viele. Mit Herz, Seele und Verstand hat Pastor Palm seinen priesterlichen Dienst wahrgenommen.

Darin war und bleibt er für seine Pfarrangehörigen, für seine Mitbrüder und für alle, die er beschenkt hat, eine große Ermutigung. Der gute Gott schenke ihm die Freude des ewigen Lebens.“

† Jean-Pierre Delville, Bischof von Lüttich

- Ces derniers mois, on nous a également fait part du décès de :
- **Sœur Marie-Etienne**, la dernière religieuse directrice du Collège des Dames de l'Instruction chrétienne à Liège, née Laure STASSE le 13 septembre 1922 à Viemme (Faimés), qui est décédée à Liège le 3 décembre 2021 à l'âge de 99 ans.
- **Bruder Max STADINGER** verstarb am 16. Dezember 2021 im Alter von 95 Jahren. Der Steyler Missionsbruder war 26 Jahre lang, zusammen mit Pater Peter Mertes im Kloster Montenau tätig und wurde von vielen Menschen sehr geschätzt.
- **Sœur Monique GRÉANT**, Fille de la Charité de Saint Vincent de Paul, née à Saint-Gilles le 26 juillet 1932, nous a quittés le dimanche 2 janvier 2022 dans la 64ème année de sa vocation, portée par l'amitié et l'attention de ses proches.
- **Sœur Anne-Gisèle** de la Congrégation des Sœurs Notre Dame, née Anne BILIKOVA le 15 juillet 1916 à Velke Bielice (Slovaquie), entrée au postulat en novembre 1931 et ayant prononcé ses premiers vœux en 1934 avec engagement définitif en 1937, est décédée le 6 janvier 2022 à l'âge de 105 ans.
- **Monsieur Paul BRUWIER**, né le 27 juillet 1939 à Argenteau, époux de Madame Marie-Thérèse DENIS, est décédé le samedi 8 janvier 2022 à Sarolay à l'âge de 82 ans. Durant de nombreuses années, il a été membre de l'équipe d'aumônerie de la prison de Lantin.
- **Monsieur Gérald CAUCHETEUX**, époux de Martine LANGLOIS, né à Uccle le 22 décembre 1959, est décédé le 12 janvier 2022 à Verviers après une longue maladie.

Si vous souhaitez plus d'informations biographiques à leur sujet, merci de vous rendre sur le site de l'évêché, à l'adresse www.evechedeliege.be/avis-de-deces/.

Mot de l'Évêque
Wort des Bischofs 2

Faire carême, une année de coronavirus ? 2

Fastenzeit in einem Pandemie-jahr? 4

Agenda de l'Évêque 6

Fabriques d'église 8

I. Indexation des salaires depuis octobre 2021 ERRATUM 8

II. Bail à ferme : Montants de fermages – coefficients 2022 9

III. Modification budgétaire 2022 – Rappel des principe 10

IV. Adresse email générique des fabriques..... 11

Collectes prescrites – Vorgeschriebene Kollekten 12

Nominations 14

I. Indexation des salaires de Nominations pastorales..... 14

II. Nominations dans les équipes diocésaines 14

III. Départs et remerciements..... 15

Notices de décès 15

Table des matières
Impressum 19

VOS COMMUNIQUÉS ET VOS ILLUSTRATIONS
 Les textes et leurs illustrations doivent rentrer au plus tard le lundi 21 mars 2022 pour le numéro de mai-juin 2022 au Service de Presse et de Communication du diocèse de Liège (communication@evechedeliege.be).

ÉGLISE DE LIÈGE: 100^{ème} année

RÉDACTEUR EN CHEF ET ÉDITEUR RESP.:
 Ralph SCHMEDER

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION: Marc DAHM
 ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO:
 Éric de BEUKELAER, Mgr Jean-Pierre DELVILLE,
 Damien HONNAY, Philippe LAMALLE,
 Carmelina VOLPE.

RÉDACTION – ADMINISTRATION:
 Service de Presse et de Communication
 Rue des Prémontrés 40 - 4000 Liège
 Tél.: 04/223.15.26
 Secrétariat: communication@evechedeliege.be
 Direction: ralph.schmeder@evechedeliege.be

MISE EN PAGE

Jean Leruth

IMPRESSION

Imprimeries Malinoises SA.
 Maanstraat 8, 2800 Mechelen
 Tel.: 015/20.35.19 - www.medru.be

ABONNEMENTS 2022:

« DIMANCHE – EGLISE DE LIEGE » 46 n°/an et
 « EGLISE DE LIEGE – BULLETIN OFFICIEL » 6 n°/an
 • Abonnement simple papier: 48 €
 • Abonnement soutien papier: 79 €

Par virement sur le compte
 BE09 7320 2154 4357

au nom de Cathobel asbl:
 Chaussée de Bruxelles 67/2, 1300 Wavre
 Contact: abonnement@cathobel.be
 Tél.: 010/23.59.00 – Fax: 010/23.59.08

Possibilité pour les germanophones:

ABONNEMENT « EGLISE DE LIEGE –
 BULLETIN OFFICIEL » 6 n°/an
 • Abonnement individuel: 30 €
 • Abonnement de soutien: 50 €
 • Abonnement pour l'étranger: 40 €

Par virement sur le compte
 BE93 3631 4768 5267 (BIC: BBRUBEBB)
 au nom de l'Évêché de Liège asbl
 Contact: Secrétariat Économat
 Tél.: 04/230.31.62

30/10 : Bénédiction de l'orgue restauré de l'église d'Andrimont



12/12 : Célébration d'accueil de la Lumière de la Paix en Belgique, église Saint-Josef d'Eupen



27/12 : Distribution de sachets-cadeaux par Sant'Egidio au Carrefour St-Remacle de Verviers



01/01 : Marche pour la Paix au centre-ville de Liège



21/01 : Conférence de presse de la Fondation "Basilique de la Paix" sur la reprise de la Basilique de Cointe, Maison de la Presse à Liège



21/01 : Veillé œcuménique de la Semaine de prière pour l'unité des chrétiens à la cathédrale Saint-Paul

